

Avis public

**Pour les votes par
correspondance, par
anticipation et le jour du scrutin**

Municipalité

SAINT-FABIEN

Scrutin du

2017

11

05

année

mois

jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. un scrutin sera tenu;
2. les candidats à cette élection pour le ou les postes ci-après mentionnés sont :

Page 1 de 3

POSTE : MAIRE

1. Dolorès BOUCHARD
Prénom Nom
Parti autorisé ou équipe reconnue
309, rang 2 Est
Adresse
2. Jacques CARRIER
Prénom Nom
Parti autorisé ou équipe reconnue
90, chemin de la Mer Est
Adresse
3. Roger D'ASTOUS
Prénom Nom
Parti autorisé ou équipe reconnue
52, 1^{ère} rue
Adresse

POSTE : CONSEILLER DISTRICT NO. 4

1. Roger D'ASTOUS
Prénom Nom
Parti autorisé ou équipe reconnue
77, 1^{ère} rue
Adresse
2. Julien LECOURS
Prénom Nom
Parti autorisé ou équipe reconnue
2, 6^e avenue
Adresse
3. Stéphan SIMONEAU
Prénom Nom
Parti autorisé ou équipe reconnue
11, 6^e avenue
Adresse

POSTE : CONSEILLER DISTRICT NO. 6

1. Normand CHÉNARD
Prénom Nom
Parti autorisé ou équipe reconnue
414, rang 3 Ouest
Adresse
2. Patrick JEAN
Prénom Nom
Parti autorisé ou équipe reconnue
7, chemin privé 1 Lac du Petit Malobès
Adresse
3. _____
Prénom Nom
Parti autorisé ou équipe reconnue

3. un vote par anticipation sera tenu de 12 h à 20 h au(x) endroit(x) et à la (aux) date(s) ci-dessous indiqués :

1^{er} jour :

endroit École Echo-des-Montagnes
date 29 octobre 2017
section de vote (n^{os}) 1 à 6

2^e jour (s'il y a lieu) :

endroit _____
date _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

4. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2017	11	05
année	mois	jour

endroit École Echo-des-Montagnes
section de vote (n^{os}) 1 à 6

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

5. renseignements sur le vote par correspondance :

• le ou les bulletins de vote doivent être reçus au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :

2017	11	03
année	mois	jour

 ;

• les électeurs pouvant voter par correspondance qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :
aux jours et aux heures suivants :

2017	10	30
année	mois	jour

 ,

Jour : 30 octobre 2017 , de : 8h30 à : 15h ;
Jour : 31 octobre 2017 , de : 8h30 à : 15h ;
Jour : _____ , de : _____ à : _____ ;
Jour : _____ , de : _____ à : _____ ;
Jour : _____ , de : _____ à : _____ .

Pour plus d'information, vous pouvez me joindre ou joindre mon adjoint, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection : MARTIN PERRON
Adresse : 20, 7^e avenue
Saint-Fabien, G0L 2Z0

Adjoint
Adresse : _____

Numéro de téléphone : 418 869-2950

Numéro de téléphone : _____

6. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit École Echo-des-Montagnes
date 5 novembre 2017
heure 20h15

Signature

Donné à

SAINT-FABIEN
Municipalité

, le

2017	10	16
année	mois	jour

Président d'élection